

Volet rénovation urbaine du plan de relance de l'économie

Avancement et premiers résultats

Août 2009



Dossier de presse

Le plan de relance pour l'ANRU : 350 millions d'euros supplémentaires pour le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

Cette capacité d'engagement de 350 millions d'euros, annoncée par le Premier Ministre le 15 décembre 2008, renforce les moyens de l'ANRU, et vient s'ajouter aux 12 milliards d'euros dont l'Agence dispose déjà pour financer le PNRU jusqu'en 2013.

Le plan de relance permet d'accélérer et de lancer, en 2009, plus de 1100 opérations de rénovation urbaine, réparties sur 211 communes du territoire.



Objectifs 2009 du plan de relance

- **Accélérer et débloquer les opérations de rénovation urbaine** qui, bien que déjà programmées dans le cadre de conventions pluriannuelles, n'avaient pu être lancées faute d'un plan de financement finalisé. Grâce à ces crédits supplémentaires, des opérations qui auraient dû attendre au plus tôt 2010, voire même être abandonnées, ont déjà démarré ou vont démarrer en 2009.
- **Affirmer l'ambition et garantir le niveau de qualité des projets** qui caractérisent le PNRU depuis son lancement en 2004. Le plan de relance participera à la transformation d'un grand nombre de quartiers les plus en difficulté et au changement des conditions de vie de plusieurs millions d'habitants.
- **Engendrer un effet levier pour le secteur de la construction** avec les cofinancements des collectivités et des bailleurs sociaux pour soutenir l'activité économique et l'emploi dans la filière.



Opérations concernées par le plan de relance

- Des opérations déjà conventionnées, afin d'amplifier la rénovation des quartiers.
- Des opérations de rénovation urbaine dont les travaux démarrent en 2009, dans le respect de la réglementation de l'ANRU et de ses principes fondamentaux : diversité, désenclavement, qualité urbaine et architecturale, accompagnement social...
- **Types d'opérations** : démolitions, constructions, réhabilitations de logements sociaux, résidentialisations, aménagements et équipements publics.



Répartition des aides plan de relance

- **750 M€ de demandes pour un budget spécifique plan de relance « rénovation urbaine » de 350 M€**

- **Répartition des 350 M€ :**
 - 181 M€ de subventions attribuées pour l’Ile de France
 - 169 M€ pour les autres régions

- **72 % des crédits affectés concernent les quartiers prioritaires.**



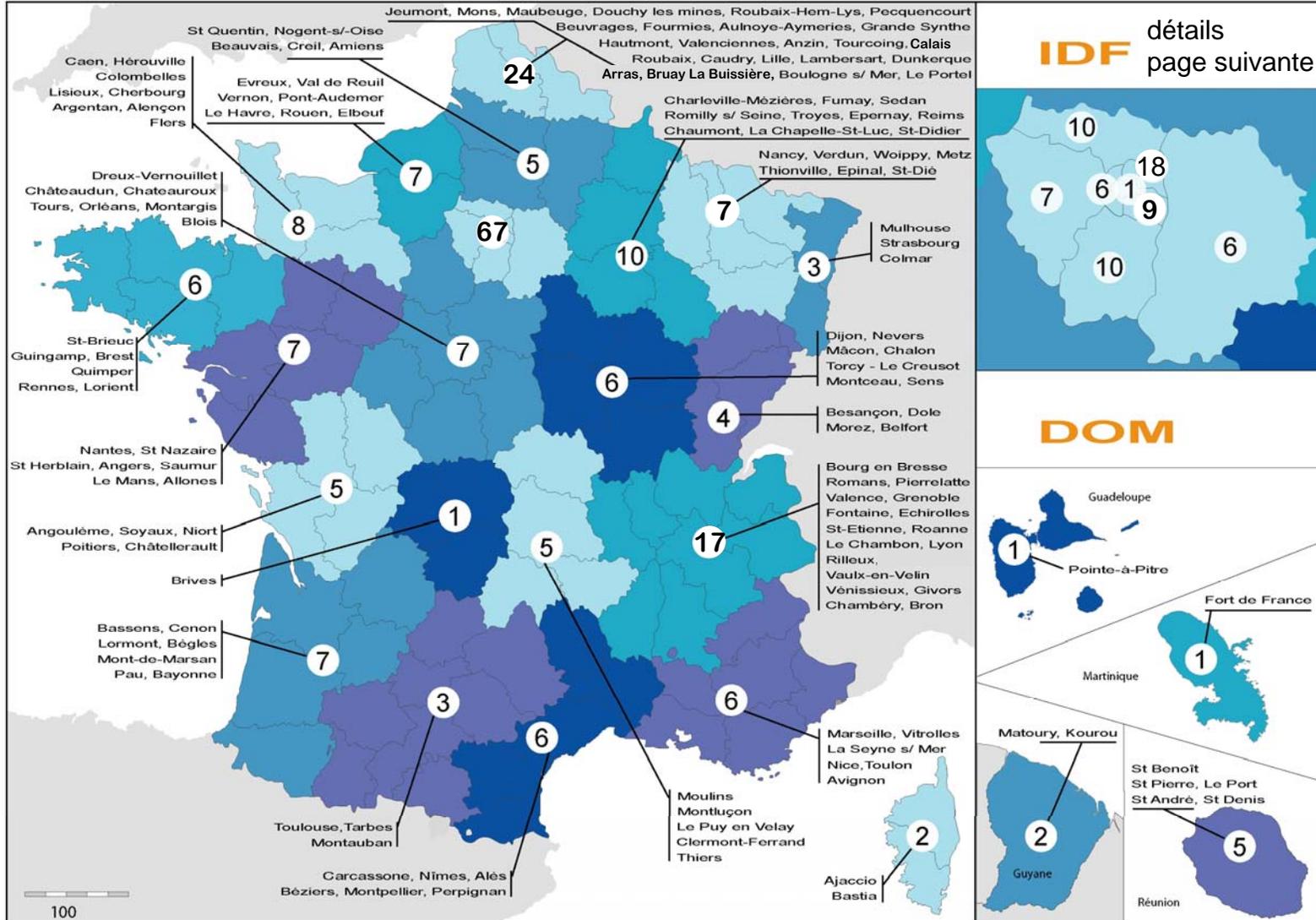
Répartition des aides plan de relance

- **Sur l'enveloppe des 350 M€, 282 M€ sont affectés sur des priorités identifiées et permettront de traiter :**
 - 12 000 constructions de logements sociaux
 - 23 000 réhabilitations
 - 20 000 résidentialisations
 - 160 opérations d'aménagement , 100 équipements publics
 - 12 opérations commerciales
 - 80 opérations d'ingénierie

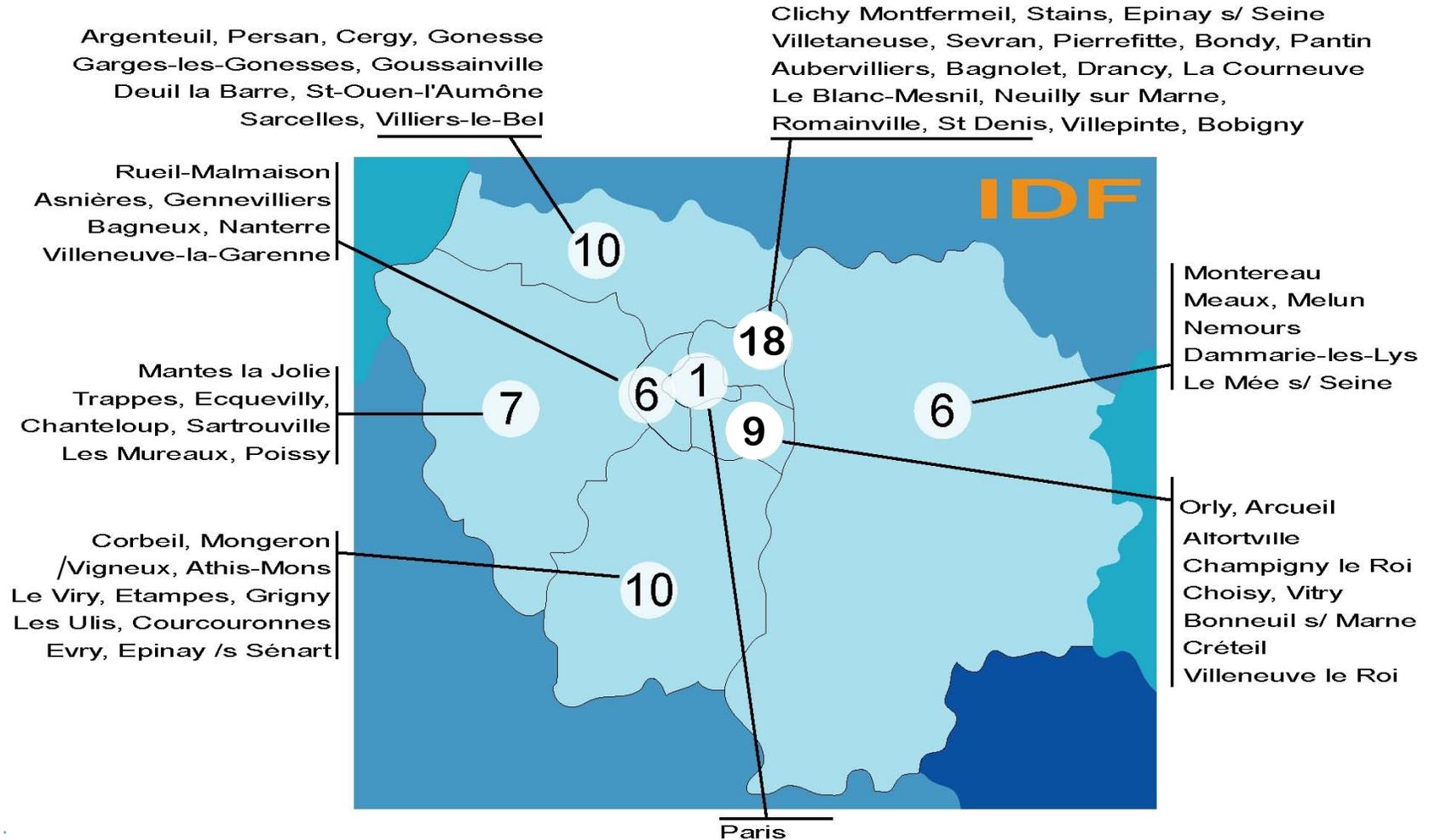
- **Les 350 Millions d'euros du plan de relance généreront plus de 4 Milliards d'euros de travaux qui démarreront d'ici la fin de l'année 2009.**



Localisation des opérations prioritaires



Localisation des opérations prioritaires en Ile de France



Montants des crédits plan de relance par région (en M€)

■ Alsace	6,5	■ Languedoc-Roussillon	7
■ Aquitaine	7	■ Limousin	0,1
■ Auvergne	6	■ Lorraine	5,9
■ Bourgogne	5,2	■ Midi-Pyrénées	2,5
■ Bretagne	4,6	■ Nord Pas-de-Calais	30
■ Centre	6,5	■ Pays de la Loire	4,1
■ Champagne-Ardenne	6,5	■ Picardie	4,5
■ Corse	1	■ Poitou-Charentes	3
■ Franche-Comté	2,8	■ Provence Alpes Cote d'Azur	10
■ Basse-Normandie	4,5	■ Rhône-Alpes	23,9
■ Haute-Normandie	6,5	■ DOM	20
■ Ile de France	181,9	- <i>Martinique</i>	<i>7,5</i>
- <i>Essonne</i>	<i>35,7</i>	- <i>Guadeloupe</i>	<i>5,5</i>
- <i>Hauts de Seine</i>	<i>10</i>	- <i>Réunion</i>	<i>4,5</i>
- <i>Seine St-Denis</i>	<i>65</i>	- <i>Guyane</i>	<i>2,5</i>
- <i>Val de Marne</i>	<i>22</i>		
- <i>Val d'Oise</i>	<i>24</i>		
- <i>Paris</i>	<i>2,7</i>		
- <i>Seine et Marne</i>	<i>6</i>		
- <i>Yvelines</i>	<i>16,5</i>		
		Total :	350



Mesures d'accompagnement du plan de relance

« Prime aux plus diligents » : l'avance forfaitaire initiale de 15% versée au démarrage de l'opération de rénovation urbaine sera doublée si le maître d'ouvrage est capable de s'engager sur l'avancement concret des travaux (à hauteur de 15%) dans les 12 mois qui suivent la première avance.

***Exemple** : pour la construction d'une école qui accueillera 150 enfants et dont la subvention prévisionnelle est de 2 millions d'euros : dans cette exemple, l'ANRU versera une avance initiale de 600 000 euros, qui va permettre de financer le lancement du choix de l'architecte, des études et de l'appel d'offre.*



Mesures d'accompagnement du plan de relance

Les projets concernés par le plan de relance bénéficient du soutien accru de l'ANRU, grâce aux équipes locales (Préfets et équipes DDE), à ses 5 centres de ressources et au Pôle d'Appui Opérationnel (PAO) de l'Agence.

Les maîtres d'ouvrage peuvent ainsi s'appuyer sur les conseils d'équipes expertes.



Avancement du plan de relance

- En 2 mois, du 19 février au 9 avril 2009, 40 comités d'engagement se sont tenus.
- Les signatures des avenants aux conventions se sont succédées jusqu'à mi juillet, afin d'enclencher les chantiers courant 2009.
- Mi juillet, l'ensemble des avenants plan de relance est signé (370 avenants au total).
- 280 opérations ont déjà démarré, dont 130 en Ile-de-France.

Accélération des paiements

- Les premières avances à 30% ont été versées aux maîtres d'ouvrage au mois de juin.
- Au 15 juillet, 100 M€ de demandes d'avances des maîtres d'ouvrage ont été intégrés au système d'information AGORA.



Avancement du plan de relance

Exemples d'opérations en chantier

Les opérations bénéficiaires du plan de relance démarrent toutes en 2009. Plusieurs opérations ont déjà démarré, les autres travaux démarreront au 2^{ème} semestre.

- Auvergne : Montluçon
- Bretagne : Rennes, Guingamp, Lorient, Saint-Brieuc
- Pays-de-la-Loire : Angers
- Ile-de-France : Grigny, Les Ulis, Vitry sur Seine, Arcueil, Garges-lès-Gonesse
- Languedoc-Roussillon : Béziers
- Nord : Valenciennes, Dunkerque
- Picardie : Beauvais
- Corse : Ajaccio
- Lorraine : Verdun



Quelques exemples d'opérations bénéficiaires des aides du plan de relance

■ En Ile-de-France

- Bagnaux : près de 1,5M€ consacrés à la construction du nouveau Centre social et Culturel de la Fontaine-Gueffier et du Groupe scolaire Paul Eluard, à des aménagements (voirie, valorisation de la Fontaine Greffier) et à de l'ingénierie.
- Pantin : près de 8M€ consacrés à la réhabilitation, la résidentialisation et la construction de logements, à la réfection des écoles et l'aménagement d'un centre de loisirs.
- La Courneuve : 8 M€ attribués à la réhabilitation et à la construction de logements, à la réhabilitation et à la construction de groupes scolaires et à la relocalisation d'équipements sportifs.
- Vitry-sur-Seine : 7,4 M€ affectés à la réhabilitation et à la construction de logements.
- Corbeil-Essonnes - Les Tarterets : plus de 5 M€ consacrés notamment à la réhabilitation de logements, à des aménagements urbains, à la restructuration du groupe scolaire et du centre de loisirs.

■ En Nord-Pas-de-Calais

- Roubaix : plus de 5 M€ attribués notamment à la construction de logements et à la réhabilitation d'équipements scolaires.
- Beuvrages : plus d'1 M€ affectés au renouvellement d'activités commerciales et à la réhabilitation de logements.

■ En Rhône-Alpes

- Vaux-en-Velin : 3 M€ iront à la réhabilitation de logements et à l'aménagement d'équipements scolaires et sportifs.



Comité National de Suivi du plan de relance

- **Le volet « rénovation urbaine » du plan de relance s'accompagne d'une procédure rigoureuse de suivi.**
- **Le Premier Comité National de Suivi du plan de relance, présidé par Gérard Hamel, Président du Conseil d'Administration, s'est tenu le 12 mai 2009 en présence de :**
 - **Patrick Devedjian, Ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, de**
 - **Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, et de**
 - **Pierre Sallenave, Directeur Général de l'ANRU.**



Comité National de Suivi du plan de relance

Le **Comité National de Suivi** associe les partenaires présents en comité d'engagement de l'ANRU, les préfets en qualité de délégués territoriaux, les élus et acteurs de terrain directement concernés par le plan de relance.

Ses objectifs :

- Faire un point régulier de l'état d'avancement du plan de relance sur les sites de la rénovation urbaine
- Rendre compte de l'utilisation des crédits du plan de relance.
- Etre à l'écoute des besoins et attentes des acteurs locaux



Premiers enseignements

- **Une forte mobilisation des services de l'Etat et des collectivités locales**
 - **Un renforcement de la qualité et de la diversification des projets (accession sociale, développement d'activités, commerces...)**
 - **Un point de vigilance avec les services de l'Etat sur le respect des délais**
-

